

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 3 Juin 2010

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 14
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- AYANT DONNE POUVOIR : 3
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : 0

Le Mercredi 16 Juin 2010 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)
Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD (de la délibération n° 2010-37 à la délibération n° 2010-46), Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, René BARD (Tignes)
Monsieur Marc BAUER (Val d'Isère)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (pouvoir à Monsieur Mathieu FOURNET)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Madame Olga SAVIGNAT)
Monsieur Gérard MATTIS (pouvoir à Monsieur Marc BAUER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100616-2010-37-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/06/2010

**N° 2010-37 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 -
BUDGET « DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES »**

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Vice-président, présente au Conseil communautaire le projet de décision modificative n° 2 au budget « Déchets des ménages et assimilés ».

La somme inscrite au budget 2010 pour le démantèlement sur les déchetteries n'a pas tenu compte du coût global de la prestation.

Pour se faire, il convient donc d'ajuster les crédits ouverts à l'article 611 « contrats de prestations de services avec des entreprises ».

Il convient donc d'ajuster les crédits ouverts

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
D/611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	13 000 €	
R/7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		13 000 €

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- ✓ **ADOpte** la décision modificative n° 2 au budget « Déchets des ménages et assimilés ».

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

